

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 11 AVRIL 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Mardi Onze du mois d'Avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – MM. Christian THENARD – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mme Roberte MERI – M. Guy BACLET.

ETAIENT ABSENTS : Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé – pouvoir donné à M. Jean-Pierre DUPONT) – Mmes Félicienne GANTOIS – Christiane GANE – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – MM. Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**PRESTATIONS D'AGENCE DE
VOYAGE POUR LES BESOINS DE LA
VILLE DU GOSIER – APPEL
D'OFFRES OUVERT (ARTICLES 25,
66 à 68 et 76 DU CODE DES
MARCHÉS PUBLICS)**

CM-2017-2S-DCPA-22

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le projet de marché de services pour les prestations d'agence de voyage pour les besoins de la ville de Gosier ;

Considérant que le présent accord-cadre a pour objet de couvrir l'ensemble des prestations de service d'agence de voyage relatives aux déplacements des élus, des agents communaux et des intervenants ;

Considérant que la procédure d'appel d'offres sous forme d'accord-cadre porte sur la recherche, la réservation, l'émission et la délivrance de billetterie aérienne et ferroviaire et sur la réservation d'hébergement ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert relative aux prestations d'agence de voyage pour les besoins de la ville de Gosier, sous forme d'accord-cadre à marchés subséquents en application des articles 25, 66 à 68 et 76 du Code des marchés publics.

Durée : 36 mois

Montant : sans minimum et sans maximum

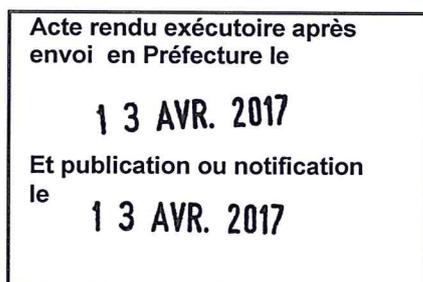
Le marché comporte quatre lots :

- Lot n° 1 : Billetterie (pour les déplacements nationaux) ;
- Lot n° 2 : Billetterie (pour les déplacements Antilles-Guyane et Caraïbes) ;
- Lot n° 3 : Hébergement ;
- Lot n° 4 : Services annexes (location de voitures et transport ferroviaire).

Article 2 : D'autoriser le maire à prendre toutes dispositions utiles pour la réalisation de cet appel d'offres ou le cas échéant, relancé ce dernier en cas d'infructuosité.

Article 3 : D'autoriser le maire à signer le marché à intervenir.

Article 4 : D'imputer la dépense au budget de la Ville, chapitres 011 et 65.



Fait et délibéré à Gosier, le 11 avril 2017

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

-Jean-Pierre DUPONT-



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Prestations d'agence de voyage pour les besoins de la ville du Gosier - Appel d'offres ouvert (Articles 25, 66 à 68 et 76 du code des marchés publics)

Date de transmission de l'acte : 13/04/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 13/04/2017

Numéro de l'acte : CM20172SDCPA22 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20170411-CM20172SDCPA22-DE

Date de décision : 11/04/2017

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Appel d'offres